

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009  
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20  
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40  
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50  
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30  
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10  
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry  
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00  
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50  
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40  
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00  
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00  
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20  
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45  
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25  
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10  
M. SENE Malik à M. EGRON Jean-François à partir de 12 h 40

#### **EXCUSE :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Recours à des compétences extérieures sous forme de vacations - Décision -  
Autorisation**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ampleur des défis à relever au cours de la mandature va de pair avec une complexification de l'action publique, face à laquelle un recours aux capacités d'expertise, d'analyse, ou simplement d'éclairage de la société civile présente un intérêt croissant pour les élus et des agents communautaires.

La Communauté urbaine de Bordeaux pourrait envisager de recourir plus fréquemment à des personnalités extérieures, appelées à apporter des expertises sur des aspects très particuliers, à participer à des réunions de travail, à être partie prenante aux travaux d'instances qui font l'interface entre la collectivité et les habitants de l'agglomération.

La relance du Conseil de Développement Durable, les saisines plus fréquentes de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, les modalités rénovées de concertation, font partie des actions qu'a menées la Communauté urbaine de Bordeaux pour associer l'ensemble de l'agglomération à ses réflexions et à ses travaux.

**Mise en place d'un dispositif de paiement de vacations**

Pour les personnes extérieures qui pourraient être amenées à prêter leur concours à la Communauté urbaine de Bordeaux, ces prestations représentent parfois un engagement important qui peut être un obstacle à leur participation, et que les simples défraiements actuellement pris en charge (frais d'hébergement et de transport) ne permettent pas de lever.

Or, les caractéristiques de ces apports extérieurs sont :

- la discontinuité et l'irrégularité ;
- l'absence de lien de subordination avec l'administration ;
- l'accomplissement d'une tâche déterminée (participation à une réunion, rédaction d'une note / d'un rapport...).

Il est donc envisagé que ces prestations donnent lieu à une rémunération par le paiement de vacations.

Ce paiement ne pourrait être cumulé avec aucune autre forme d'indemnisation pour participation aux travaux de la CUB ou de ses instances de concertation (notamment de la subvention annuelle versée aux associations membres de la CCSPL).

Les dispositions légales et réglementaires relatives au statut des vacataires imposent de définir, par délibération, les conditions précises de recours à ce type de contrat, soumis au Code du Travail et au régime général de Sécurité Sociale.

Il est donc proposé de retenir le dispositif suivant :

#### Bénéficiaires

Participants, à titre individuel, aux travaux de la CUB et Conseil de Développement, en raison de leurs capacités particulières d'expertise.

#### Missions concernées :

Participation à des réunions de travail, des réunions d'instances de concertation, journées de travail ponctuelles, rédaction de rapports et de notes pour les élus et les services de la Communauté urbaine de Bordeaux.

#### Montant de la vacation

- participation à des réunions : par réunion, rémunération maximale égale à 50 fois la valeur mensuelle du point d'indice brut de la fonction publique ;
- journée de travail : par jour, rémunération maximale égale à 175 fois la valeur mensuelle du point d'indice brut de la fonction publique ;
- rédaction de notes ou de rapports : par livrable validé par la CUB, rémunération maximale égale à 350 fois la valeur mensuelle du point d'indice brut de la fonction publique.

#### Durée et volume des vacations

- le dispositif exposé ci-dessus est mis en place, à titre expérimental, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;
- le volume maximal de vacations prises en charge par an est de 400 au titre de la participation aux réunions, 200 au titre des journées de travail et de 10 au titre des notes et rapports.

Les conditions d'exécution de chaque vacation, ainsi que la rémunération afférente sera déterminée contractuellement dans les limites exposées ci-dessus.

#### Dépense

La dépense prévisionnelle est de 150 000 € pour le paiement des vacations jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

L'imputation de la dépense correspondante s'effectuera sur le budget principal exercice 2009 pour les vacations effectuées en 2009, exercice 2010 pour les vacation effectuées en 2010, sur le chapitre 012, article 64131, fonction O200, CRB 100.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les dispositions ci-dessus définies, relatives aux recours à des vacataires, et de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.  
Le groupe des élus communistes s'abstient  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
28 JUILLET 2009**  
**PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2009**

**M. BERNARD SEUROT**